

Code du Sport

Donnez la définition du directeur de plongée.

Personne responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et du déclenchement des secours. Il est titulaire à minima :

En milieu naturel :

Exploration : DPE

Enseignement : E3

En milieu artificiel :

Enseignement E2

Quelles sont les prérogatives et le niveau technique minimum d'un Directeur de Plongée ?

En exploration : P5-DPE

En enseignement : E1 en milieu artificiel

E3 en milieu naturel

Donnez la définition du plongeur autonome ?

Plongeur qui justifie, auprès du directeur de plongée, les aptitudes mentionnées à l'annexe III-14a, notamment par la présentation d'un brevet ou diplôme et, le cas échéant, d'un carnet de plongée permettant de déterminer son expérience.

Toutefois, en l'absence de cette justification, le directeur de plongée organise l'évaluation des aptitudes de l'intéressé à l'issue d'une ou plusieurs plongées.

Selon le Code du Sport quel matériel spécifique est obligatoire sur un site de plongée ?

Si plongée en mer et à bord d'une embarcation :

Un moyen de communication (VHF)

Un moyen de rappeler un plongeur en immersion depuis la surface

Un jeu de tables de décompression (au-delà de la profondeur de 6 mètres)

De l'eau douce potable,

Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnel le (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit),

Un masque à haute concentration,

Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement,

Une couverture isothermique,

Des fiches d'évacuation selon un modèle (annexe III-19),

Une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur avec un mélange respiratoire compatible avec le type de pratique,

Une tablette de notation immergeable.

Après un accident grave de plongée, quelles formalités administratives sont à réaliser par le responsable de la structure ?

Dans les 48 heures :

Déclaration, à l'aide d'un imprimé spécifique, à la DDCS du lieu de l'accident (Art. R 322-6 du Code du Sport),

Déclaration à l'assureur fédéral

Quelles sont les prérogatives d'un Directeur de Plongée lors d'une sortie en milieu naturel ?

- Présent sur le site de plongée.
- Responsable de l'organisation, des dispositions de sécurité et du déclenchement des secours.
- S'assure de l'application des règles et procédures en vigueur.
- Fixe les caractéristiques de la plongée et établit une fiche de sécurité.

Quelles sont les conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration ?

(Effectif, profondeurs, qualifications, encadrement)

Espace d'évolution.	Aptitude minimale des plongeurs.	Compétence minimale de la personne encadrant la palanquée.	Effectif maximal (personne encadrant la palanquée non comprise).	Possibilité d'adjoindre un/des « serre file » et si oui combien.
0 à 6 mètres	Débutants	E1 ou GP ou P4	4	Oui : 1 GP ou P4
0 à 12 mètres	PE12	E2 ou GP ou P4	4	Oui : 1 GP ou P4
0 à 20 mètres	PE20	E2 ou GP ou P4	4	Oui : 1 GP ou P4
0 à 40 mètres	PE40	E3 ou GP ou P4	4	Oui : 1 GP ou P4
0 à 60 mètres	PE60	E4	4	non

Sous quelle condition un plongeur Niveau 5 - Directeur de Plongée en Exploration (DPE) peut exercer sa fonction en milieu naturel.

- Uniquement en présence de plongeurs en exploration
- Après information du responsable de la structure du lieu et des conditions de pratique

Quels plongeurs peuvent prétendre à l'autonomie ?

- Les plongeurs titulaires d'une qualification de plongeur autonome (PA) et ceux d'un brevet de Niveau 2, 3 et 4.

Quelles prérogatives, donnez-vous à un adhérent Suisse titulaire d'un diplôme de plongeur *** CMAS ?

- Prérogatives de PE ou PA 60 m

Quels sont les différents organismes français pouvant délivrer des qualifications de plongeurs ?

- La FFESSM, la FSGT, l'UCPA, l'ANMP et le SNMP

Quels sont les différents espaces d'évolution, le niveau d'encadrement et l'effectif maximum d'une palanquée composée de niveaux 1, 2, 3 ; PE40, PE60 et PA 60 en exploration ?

		Exploration		
		Espace	Encadrant	Effectif
Niveau 1		0 – 20 m	GP	4
Niveau 2	Encadré	0 – 40 m	GP	4
	Autonomie	0 – 20 m	/	3
Niveau 3	Autonomie	0 – 60 m	/	3
	Sans DP	0 – 40 m	/	3
PE 40		0 – 40 m	GP	4
PE 60		0 – 60 m	E4	4
PA 60		0 – 60 m	/	3

Quelles sont les prérogatives d'un MF1 à 40 m et l'effectif maximum de la palanquée ?

- Peut faire de l'enseignement ou de l'exploration
- Effectif maximum de 4 plongeurs

Quelle (s) sont vos obligations, en qualité de Directeur de Plongée, lors d'une sortie mer en bateaux ?

- Obligation de moyens
- Obligations de respecter le Code du Sport

Quelle est le niveau minimum d'encadrement d'une palanquée ?

Des débutants en cours de formation PE-12 ou PE-20 dans l'espace de 0 à 6 mètres.

Des Niveaux 1 dans l'espace de 0 à 20 mètres.

Des PE-12 en cours de formation PE-20 ou PA-20.

Des PE-40 dans l'espace de 0 à 40 mètres.

Des PA-20, en cours de formation PE-40 ou PA-40 dans l'espace de 0 à 40 mètres.

Des PE-60 dans l'espace de 0 à 60 mètres.

Des PA-60 dans l'espace de 0 à 60 mètres.

Des débutants en cours de formation PE-12 ou PE-20 dans l'espace de 0 à 6 mètres.

E1

Des Niveaux 1 dans l'espace de 0 à 20 mètres.

GP – N4

Des PE-12, en cours de formation PE-20 ou PA-20.

E2

Des PE-40 dans l'espace de 0 à 40 mètres.

GP ou P4

Des PA-20, en cours de formation PE-40 ou PA-40 dans l'espace de 0 à 40 mètres.

E3

Des PE-60 dans l'espace de 0 à 60 mètres.

E4

Des PA-60 dans l'espace de 0 à 60 mètres.

Aucun

A qui s'appliquent les dispositions prévues dans le code du sport (livre III, section 3) ?

Aux établissements aux établissements mentionnés à l'article L. 322-2 du CdS qui organisent la pratique de la plongée subaquatique.

Quelles sont les qualifications ou brevets requis pour être Directeur de Plongée en exploration ou en enseignement et en fonction du milieu de pratique ?

Milieu artificiel : Fosse ou piscine de – 6 m = E1

Fosse ou piscine de + 6 m = E3

Milieu naturel : Exploration = P5

Enseignement = E3

Qui et sous quelles conditions peuvent-ils faire un baptême de plongée ?

Un GP-N4, en milieu artificiel, avec l'accord du Directeur de Bassin,

Un E1 et E+, en milieu naturel, avec l'accord du Directeur de Plongée.

Quelle est la définition d'une palanquée ?

Plusieurs plongeurs qui effectuent ensemble une plongée présentant les mêmes caractéristiques de durée, de profondeur et de trajet, y compris s'ils respirent des mélanges différents, constituent une palanquée

Dans le code du sport, quels sont les espaces d'évolution des plongeurs en immersion ?

0 à 6 m - 0 à 12 m – 0 à 20 m – 0 à 40 m et 0 à 60 m.

Quelles sont les prérogatives du Directeur de Plongée Niveau 5 ?

Etre directeur de plongée en exploration en milieu naturel sous la responsabilité du président du club.

Valider les plongées des participants ; non prises en compte pour accéder à un diplôme d'état.

Quels équipements sont obligatoires en milieu naturel ? (Guide / Plongeurs / Palanquée)

Encadrée à 20 m ?

Encadrée à 40 m ?

Autonome ?

Encadré 20 m

- Guide : Manomètre / Stab / 2 détendeurs séparés / Moyen de décompression
- Plongeurs : Manomètre
- Palanquée : Un parachute

Encadrée à 40 m

- Guide : Manomètre / Stab / 2 détendeurs séparés / Moyen de décompression
- Plongeurs : Manomètre/ Stab / 2ème source d'air / Moyen de décompression
- Palanquée : Un parachute

Autonome

- Plongeurs : Manomètre / Stab / 2ème source d'air / Moyen de décompression
- Palanquée : Un parachute

Quelles sont les prérogatives d'un initiateur club E1 ?

Directeur de plongée, surveillance et organisation des séances en bassin (piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres.

Responsabilité d'enseignement en bassin.

Enseignement du débutant au PA 20 - Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres.

Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un encadrant E3.

Participation aux jurys du brevet Niveau 1.

En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet Niveau 1.

Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)

Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

En tant que MF1 combien de plongeurs Niveau 2 pouvez-vous emmener au maximum :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| a) en exploration entre 0 et 20 m ? | 4 |
| b) en enseignement entre 0 et 6 m ? | 4 |
| c) en exploration entre 0 et 40 m ? | 4 |
| d) en enseignement entre 0 et 40 m ? | 4 |

Quelle compétence minimale doit détenir le Directeur de Plongée en présence de plongeurs évoluant avec des recycleurs Nitrox ?

Moniteur Nitrox.

(Le DP n'est pas obligé de posséder la qualification recycleur des machines utilisées, mais simplement la qualification correspondant aux mélanges utilisés par ces plongeurs)

Le code du Sport prévoit que le Directeur de Plongée doit établir une fiche de sécurité.

Quelles mentions obligatoires doit-il renseigner ?

Noms et prénoms (pas simplement Dudule ...)

Qualification des plongeurs

Qualifications des encadrants

Paramètres prévus et réalisés (durée, profondeur et paliers)

Pendant combien de temps doit être archivée la fiche de sécurité ?

1 an

Quel est le niveau minimal du directeur de plongée en exploration en milieu naturel au Nitrox ?

DPE-N5 + qualification plongeur Nitrox confirmé

Quel est le niveau minimal d'un encadrant pour une plongée d'enseignement au Nitrox à 20m ?

E2 + qualification Nitrox

FFESSM

<p>Quelles sont les prérogatives du MF1 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Signer les carnets de plongée. Valider les épreuves des brevets du N1 au N3 ainsi que les qualifications PE/PA 20 et 40. Signer les aptitudes des candidats au brevet du GP-N4. Valider les qualifications de P5. Assumer les fonctions de DP. Membre des jurys de GP-N4 (en double avec un E4 pour les groupes 2et3). Membre des jurys d'initiateur (en double avec un E4 pour l'épreuve de pédagogie) Tuteur de stage en situation pour candidats à l'initiateur de club (après formation spécifique)
<p>Quelle est la procédure à suivre pour organiser un stage et examen d'initiateur fédéral ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire la déclaration un mois avant la session à la CTR Constituer le jury
<p>Quelles capacités pouvez-vous valider du RIFA Plongée, en qualité de MF1 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières (C1 à C3)
<p>A partir de quel niveau le RIFA Plongée est obligatoire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau 3
<p>Quels avantages offre le pack découverte ? (profondeur, effectif, conditions de mise en œuvre, etc.)</p> <p>C'est une ATP, qui permet sans contrainte de licence et de visite médicale de se faire plaisir avec un moniteur pendant 3 plongées dans une profondeur de 6m maximum. La première plongée est considérée comme un baptême (1/1), puis après une formation adaptée, il pourra sur autorisation du DP plonger en palanquée en qualité de PE12. A l'issue et 2 plongées supplémentaires il accèdera au Niveau 1.</p>
<p>Quelles sont les missions de la Commission Technique Régionale FFESSM ?</p> <p>La CTR a pour objet de tout ce qui relève de la pratique, de l'enseignement, des brevets, des qualifications, et du développement de la plongée autonome en scaphandre dans sa région. Elle organise examens régionaux, détermine la composition des jurys, et formations spécifiques. La CTR a les mêmes missions que la CTN mais au niveau de son comité, elle doit :</p> <p>Gérer les stages de formations, qualification ou examens régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plongeur GP-niveau 4, Initiateur de club, Tuteur MF1 pour les initiateurs de club, MF1 (stage initial, final et examen), TIV, Anteor. <p>Diffuse l'information, aux clubs et SCA, en provenance de la CTN.</p>
<p>Qui peut encadrer la plongée enfant FFESSM et dans quels espaces ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploration : GP-N4 ; 0 – 20m Enseignement : E1 ; 0 – 6 m E2 ; 0 – 20m
<p>Comment est élu le Président de la Fédération ?</p> <p>Lors de l'Assemblée Générale Elective (4 ans) par les présidents de club ou leurs représentants et par les responsables des SCA.</p>

<p>Composition détaillée de la Commission Technique Nationale ?</p> <p>La CTN se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un bureau (un Président, un Vice-président, un Délégué, un Chargé des finances), De référents (Jeune plongeurs, Handi, recycleurs, tiv, premier secours), De délégués permanents (CMP, CEBio), Des présidents de CTR.
<p>Quelles conditions sont nécessaires pour organiser, en tant que MF1, un examen de Guide de Palanquée - Niveau 4 dans votre club ?</p> <p>Faire la demande auprès de la CTR selon les modalités définies régionalement, au minimum 2 mois avant la date prévisionnelle du début de l'examen.</p>
<p>Quelles sont vos prérogatives en qualité de MF1 lors d'un examen d'initiateur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Jury en doublure avec un E4 pour l'épreuve de pédagogie, Jury avec un autre MF1 pour l'épreuve de mannequin.
<p>Pouvez-vous participer en qualité de MF1 à un examen de Guide de Palanquée – Niveau 4 et quelles seront vos prérogatives ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Oui, à condition de ne pas représenter plus de la moitié de l'effectif, Evaluation en doublure toutes les épreuves techniques à 40 m et de la conduite de palanquée, Evaluation avec un autre MF1 des épreuves du premier groupe (condition physique).
<p>Quels éléments administratifs sont à vérifier lors d'une plongée d'exploration ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le certificat médical, La licence, Le brevet ou la qualification acquise, Le carnet de plongée.
<p>Quelles aptitudes préalables devez-vous signer pour qu'un plongeur puisse présenter le Guide de Palanquée - Niveau 4 et quelles sont leur validité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> RSE, Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m, Comportement de guide de palanquée, espace dévolution de PE12, PE20, PE40. Validité 9 mois.
<p>Quelle est ou sont vos responsabilités en qualité de signataire des aptitudes préalables à présenter un examen de Guide de Palanquée – Niveau 4 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsabilité morale et éthique, Responsabilité pénale éventuelle (signature de complaisance).
<p>En qualité de président de club, vous constaté que de façon répétée, des plongeurs ne respectent pas les consignes du Directeur de Plongée, en l'absence, dans vos statuts club, d'une instance disciplinaire que pouvez-vous faire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez saisir le président du CODEP s'il possède un Conseil de discipline départemental. Dans le cas contraire, le président de comité régional ou interrégional qui possède un conseil disciplinaire régional.
<p>La licence est-elle systématiquement obligatoire pour plonger dans une S.C.A. ?</p> <p>Non, si la CSA est adhérente par ailleurs d'un autre organisme (ANMP, SNMP, etc.)</p>
<p>Quels sont les éléments administratifs à contrôler lors d'une plongée technique dans une association fédérale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le certificat médical, La licence, Le brevet ou la qualification acquise, Le carnet de plongée, Eventuellement la fiche de suivi de formation.

Que signifie le terme « délégation » pour la FFESSM ?

Notre fédération a reçu la délégation du ministre chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux,
Sélection des sportifs correspondants aux différents types de compétition,
Sélection et inscription d'athlète sur la liste des sportifs de haut niveau,
Elle nous confie l'exécution de missions de service public et nous confère des prérogatives de puissance publique,
Elle permet d'avoir le monopole sur l'organisation des compétitions officielles et sur la délivrance des titres.

Quelles sont les commissions au sein de la FFESSM ?

Apnée
Archéologie subaquatique
Audiovisuelle photo vidéo
Environnement et Bio subaquatiques
Hockey subaquatique
Juridique
Médicale et de Prévention
Nage avec palmes
Nage en eau vive
Plongée Sportive en Piscine & Orientation subaquatique
Pêche sous-marine
Plongée scaphandre et Technique
Plongée souterraine
Tir sur cible subaquatique

Quels types de médecins peuvent signer le certificat médical pour :

Un enfant
Un N3
Un futur N1
Un futur Initiateur
Un enfant = Médecin fédéral
Un N3 = Médecin généraliste
Un futur N1 = Médecin généraliste
Un futur Initiateur = Médecin fédéral, CES Sport, DU médecine hyperbare, Médecin plongée professionnelle.

Quelles conditions faut-il remplir pour devenir une Structure Commerciale Agréée FFESSM ?

Etre un exploitant, une personne morale de forme commerciale dont les statuts et l'objet social prévoient l'exploitation d'un établissement d'APS en plongée (SARL par ex.),
Etre une personne physique exerçant contre rémunération à titre indépendant ou libéral en qualité d'établissement d'APS en plongée (travailleur indépendant),
Accepter la charte des SCA,
Demander son agrément en tant que tel à la FFESSM.

Comment adhérer à une association FFESSM, en fonction de l'âge ?

Remplir un formulaire d'inscription,
Etre parrainé ou pas en fonction des statuts de l'association,
Présenter un Certificat médical de non contre-indication à la pratique,
Présenter une autorisation parentale pour les mineurs,
Présenter une demande écrite de la main de l'enfant,
Payer la cotisation du club et la licence fédérale.

<p>De quel(s) stage(s) et/ou examen(s) une CTR est-elle responsable ?</p> <p>MF1 / Initiateur / TIV / N4 / Antéor / Initial MF2</p>
<p>Quelle procédure doit utiliser un président de club pour organiser un examen de GP-N4 ?</p> <p>Déclaration de l'examen au président de la CTR 2 mois avant la session</p>
<p>Qu'est-ce qu'une S.C.A ?</p> <p>Un MF1 peut-il être salarié ou dédommagé par une S.C.A ?</p> <p>Structure Commerciale Agréée : club professionnel qui a signé un contrat d'association avec la FFESSM (charte des SCA)</p> <p>Un MF1 ne peut ni être salarié ni être dédommagé (plongées gratuites par exemple) au sein d'une SCA à moins de posséder également un diplôme d'état (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).</p>
<p>Vous décidez de fonder un nouveau club de plongée et de l'affilier à la FFESSM. Décrivez brièvement les démarches que vous devez effectuer.</p> <p>Rédaction des statuts (à partir des statuts types et du RI de la FFESSM)</p> <p>Convocation d'une AG constitutive</p> <p>Election d'un Comité Directeur, un bureau et un président</p> <p>Déclaration en préfecture</p> <p>Insertion au Journal Officiel</p> <p>Affiliation à la FFESSM</p>
<p>Procédure disciplinaire en première instance, décrivez brièvement les étapes. Quelles sont les possibilités de faire appel de la décision de première instance.</p> <p>Le président concerné (CoDep ou CR ou CIR) peut décider de classer la plainte ou de saisir l'organe disciplinaire de première instance de son ressort.</p> <p>En cas de saisie de l'organe disciplinaire, le dossier est transmis à son président qui désigne un rapporteur, dont le rôle est d'instruire l'affaire en auditionnant les différentes parties.</p> <p>A l'issue de l'instruction, le président de l'organe disciplinaire peut demander une conciliation ou porter l'affaire devant la commission disciplinaire.</p> <p>Après communication du jugement, chaque partie peut faire appel qu'au niveau national, devant le conseil fédéral d'appel de la FFESSM.</p> <p>En cas de contestation de la décision du conseil fédéral d'appel, chaque partie peut encore faire appel devant le CNOSF.</p>
<p>Quelle est la composition d'un jury de GP-N4 ?</p> <p>Au moins deux MF2 et/ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) dont l'un est délégué par la CTR responsable de l'examen.</p> <p>En cas d'un jury composé d'E4, l'un de ces E4 ne doit pas faire partie de l'établissement organisateur.</p> <p>Un ou plusieurs MF1 ou BEES1 peuvent participer au jury, à condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié de celui-ci.</p> <p>L'un des membres du jury, au moins MF2, BEES2, DE-JEPS licenciés, est nommé par le Président de CTR pour assurer la présidence du jury de la session.</p> <p>Le délégué de la CTR peut cumuler sa fonction avec celle de président du jury.</p> <p>Le jury de chaque atelier doit comporter au moins un MF2, BEES2, DE-JEPS ou DES-JEPS sauf pour les épreuves du premier groupe (condition physique).</p>
<p>Quelles sont les conditions d'accès à la pratique de la plongée fédérale ?</p> <p>Avoir 8 ans minimum / Accord parental pour les mineurs /</p> <p>Certificat médical de N.C.I. de moins de 1 an / Posséder une licence en cours de validité.</p>
<p>Qu'elle est le rôle du tuteur de stagiaires initiateurs ?</p> <p>Prendre en charge et valider les séances réalisées par un stagiaire préparant le brevet d'Initiateur dans le cadre du stage en situation de ce cursus (groupes de compétences 1, 2, 3 et éventuellement 4).</p>

<p>Le certificat médical pour réaliser un baptême n'est jamais obligatoire. Faux, il en faut un dans le cadre d'un baptême handi.</p>
<p>Quelles sont les prérogatives d'un initiateur club E1 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur de plongée, surveillance et organisation des séances en bassin (piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres. Responsabilité d'enseignement en bassin. Enseignement du débutant au PA 20 - Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres. Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un encadrant E3. Participation aux jurys du brevet Niveau 1. En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet Niveau 1. Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface) Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.
<p>Au sein de la FFESSM, qui élit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) le président d'un comité départemental (CoDep) ? : b) le président d'un comité régional ? c) le président de la CTR ? d) Le président de la CTN ? <ul style="list-style-type: none"> a)- Selon les statuts, 2 possibilités : les présidents de clubs du CoDep ou leurs représentants ou les membres du comité directeur du CoDep b)- Selon les statuts, 2 possibilités : les présidents de clubs de la région ou leurs représentants ou les membres du comité directeur du comité régional c)- Les présidents de clubs de la région ou leurs représentants d)- Les présidents de CTR
<p>Quels brevets sont accessibles à partir du Guide de Palanquée Niveau 4 de plongeur ?</p> <p>DPE-P5, Initiateur et MF1</p>
<p>Que signifie le sigle T.I.V ?</p> <p>T.I.V = Technicien en Inspection visuelle</p>
<p>Quel est l'étendu de l'assurance proposée par la FFESSM ?</p> <p>Responsabilité civile au tiers</p>
<p>Quels sont les différentes certifications pouvant être délivrées par un club ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Brevet de plongeur N1, N2, N3 Qualification de PE et PA DPE – N5 Brevet de plongée jeune en scaphandre et les qualifications plongée jeune libre Certifications « RIFAP », « mélanges », « recycleurs » et « PESH » à condition de disposer de l'encadrement adéquat.
<p>Quels sont les brevets de plongée délivrés par les CTR ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide de planquée Initiateur clubs Moniteur fédéral 1er degré
<p>Comment et par qui sont élus les membres d'un Comité Directeur Départemental ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors de l'AG électorale du CoDep, tous les 4 ans, Par les présidents de club ou leurs représentants au prorata du nombre de licencié Par les représentants des SCA au prorata du nombre de licencié (barème) Une fois élu, les membres du bureau se réunissent et élisent président de CoDep qui sera proposé à l'AG.

Par qui et comment est délivrée la qualification de Directeur de Plongée Niveau 5 ?

Par un E3 avec l'accord du président du club

Evaluation continue des compétences suivantes (sans ordre chronologique imposé):

Choisir un site de plongée

Organiser, planifier le déroulement de l'activité.

Sécuriser l'activité, prévenir les incidents.

Communiquer, accueillir, renseigner, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel.

Renseigner et viser les documents liés à la fonction de Directeur de Plongée.

Connaissances en appui des compétences.

Quelles sont les possibilités (à + ou - long terme) pour un plongeur niveau 1 d'accéder à l'autonomie dans la zone des 20 m et des 40 mètres au sein des structures affiliées à la FFESSM ?

Passage du N2 puis N3

Passage du N2 puis PA40

Passage du PA20 puis PA40

Qualité et rôle d'un Comité Départemental (CoDep).

C'est un organisme déconcentré de la FFESSM au niveau départemental.

Il est chargé :

D'appliquer la politique décidée par l'assemblée générale,

Gérer les subventions et les budgets des commissions,

Dynamiser l'activité des commissions,

Organiser des manifestations en rapport avec la plongée, etc.

Sous quelle condition un plongeur Niveau 5 - Directeur de Plongée en Exploration (DPE) peut exercer sa fonction en milieu naturel.

Uniquement en présence de plongeurs en exploration

Après accord du président du club

Quelles sont les formalités pour devenir TSI (Tuteur de Stagiaires Initiateur) ?

Etre licencié à la FFESSM, avoir 18 ans, certificat médical de moins d'un an

Etre titulaire du MF1, du MF1 Associé ou du BEES1 depuis au moins douze mois.

Etre titulaire de la carte RIFA Plongée

La qualification « Tuteur de stage pédagogique en situation » comprend les compétences :

1 - Tutorer en situation un stagiaire pédagogique. UC1.

2 - Connaissances en appui des compétences. UC2.

3 - Animer un atelier pédagogique. UC3

Son acquisition est réalisée en deux temps et dans l'ordre :

Premier temps – Participation à un stage « Tuteur de stage Initiateur ». (UC1 et UC2)

Les MF1, MF1 associés et BEES1 ayant participé dans son intégralité à un stage initial national ou régional MF2 (6 jours pleins) obtiennent les UC1 et 2 du cursus par équivalence.

Deuxième temps - Réalisation d'une animation d'un atelier pédagogique. (UC3)

Cette animation est réalisée lors d'un stage de formation initiale du cursus Initiateur.

Le délai maximal pour l'obtention des trois UC est de 9 mois à compter de la première UC délivrée.

Le MF1 ayant obtenu les trois UC de la qualification « TSI » adresse à sa CTR les attestations qui lui ont été délivrées. La CTR procède à l'enregistrement en ligne des TSI.

En qualité de président de club, vous constatez que de façon répétée, des plongeurs ne respectent pas les consignes du Directeur de Plongée, en l'absence, dans vos statuts club, d'une instance disciplinaire que pouvez-vous faire ?

Vous pouvez saisir le président du CODEP s'il possède un Conseil de discipline départemental.

Dans le cas contraire, le président de Comité Régional ou interrégional.

Quelles sont les missions du Comité Directeur Régional (ou Interrégional) ?

Organisation des compétitions régionales pour les disciplines concernées (nage avec palmes, hockey, tir sur cible, pêche sous-marine ...)
Représentation auprès des directions régionales de la Jeunesse et des Sports (DRJS),
Représentation auprès des comités régionaux olympiques et sportifs (CROS),
Représentation auprès des Conseils régionaux,
Distribution et facturation des licences auprès des clubs et SCA,
Distribution et facturation des fournitures fédérales auprès des clubs, SCA et licenciés,
Mutualisation des moyens et mise en place de formations ou de manifestations interclubs (formation en biologie, photographie, vidéo, orientation, apnée, pêche sous-marine, entraîneur, arbitre, niveau 4, initiateur, stages TIV, RIFAP, stages et examens MF1 etc.),
Relais de la politique fédérale nationale,
Relais des demandes et souhaits des comités départementaux, clubs, SCA et, plus généralement, des licenciés,
Donner un avis motivé lorsque des clubs demandent des subventions fédérales,
Donner parfois (cela varie d'une région à une autre : parfois missions des CoDep) un avis motivé, lorsque des clubs font une demande FNDS (Fond National de Développement du Sport).

Quel type d'assurance est-il préférable de souscrire en tant que moniteur de plongée ?

Une assurance individuelle accident :

Loisir : pour les moniteurs fédéraux

Pro : pour les professionnels.

Les différentes catégories correspondent à différents montants de prestation.

Quelles sont les formalités à remplir pour adhérer la première fois à une association FFESSM ?

Remplir un formulaire d'inscription,

Etre parrainé ou pas en fonction des statuts de l'association,

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique,

Réglé sa cotisation annuelle.

Procédure disciplinaire en première instance, décrivez brièvement les étapes. Quelles sont les possibilités de faire appel de la décision de première instance.

Le président concerné (CoDep ou CR ou CIR) peut décider de classer la plainte ou de saisir l'organe disciplinaire de première instance de son ressort.

En cas de saisie de l'organe disciplinaire, le dossier est transmis à son président qui désigne un rapporteur, dont le rôle est d'instruire l'affaire en auditionnant les différentes parties.

A l'issue de l'instruction, le président de l'organe disciplinaire peut demander une conciliation ou porter l'affaire devant la commission disciplinaire.

Après communication du jugement, chaque partie peut faire appel qu'au niveau national, devant le conseil fédéral d'appel de la FFESSM.

En cas de contestation de la décision du conseil fédéral d'appel, chaque partie peut encore faire appel devant le CNOSF.

EAPS – Responsabilités - Divers

Quels affichages sont obligatoires dans un établissement d'APS plongée ?

Récépissé de déclaration de l'établissement (21/12/2014)

Assurance

Les garanties d'hygiène et de sécurité (CDS)

Le plan d'organisation des secours

Le plan de l'établissement avec les locaux techniques et les zones à risque

Interdiction de fumer

Diplômes des moniteurs salariés

Carte professionnelle des moniteurs salariés

Descriptif des prestations et des tarifs proposés

Quelles sont les obligations administratives pour un établissement d'APS type plongée ?

Obligation d'honorabilité de l'exploitant

Obligation de souscription d'un contrat d'assurance

Obligation générale de sécurité pour l'organisateur et ou l'encadrement

Obligation de diplôme ou qualification professionnelle homologué pour travailler contre rémunération

Obligation d'information et d'affichage

Obligation de moyens de secours et de communication

Obligation de déclaration d'accident grave.

Quelle différence faites-vous entre responsabilité civile et responsabilité pénale ?

Responsabilité civile = réparation à la victime d'un préjudice (moral, corporel, matériel).

Responsabilité pénale = réparation à la société d'un manquement à une loi ou règlement (amendes, emprisonnement).

Expliquez la différence entre obligation de moyen et obligation de résultat.

L'obligation de moyens :

C'est une obligation dite de « prudence et de diligence ».

Le débiteur n'est tenu que par le fait d'appliquer toutes les mesures de prudence et de diligence.

Exemple : Le Directeur de Plongée doit mettre tout en œuvre pour organiser l'activité en sécurité et en respectant la réglementation. Cela n'empêche pas l'accident.

L'obligation de résultat :

C'est une obligation dite « déterminée ».

Le débiteur doit parvenir à un résultat déterminé.

Exemple : Le gérant d'une SCA a une obligation de résultat envers son salarié et lui garantit sa sécurité dans l'entreprise.

Quels affichages sont obligatoires dans le local compresseur d'un EAPS Plongée ?

Liste des personnes habilitées à effectuer le gonflage

Les consignes d'utilisation du compresseur (fabricant)

Les consignes d'entretien (installateur + exploitant)

Les consignes de chargement (exploitant)

Les consignes particulières (exploitant)

Les risques et dangers (bruits – projections – chaleur)

Comment et quel organisme pouvez-vous contacter, en mer, lors d'un accident de plongée ?

Le CROSS via la VHF (16) ou le téléphone (196)

<p>Après un accident grave de plongée, quelles formalités administratives sont à réaliser par le responsable de la structure ?</p> <p>Dans les 48 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaration à l'assureur fédéral Déclaration, à l'aide d'un imprimé spécifique, à la DDCS du lieu de l'accident (Art. R 322-6 du Code du Sport),
<p>Quelles sont vos obligations, en qualité de Directeur de Plongée, lors d'une sortie mer en bateaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation de moyens Obligations de respecter le Code du Sport
<p>L'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation d'équipement sous pression définit les périodes de requalification et de visite pour les bouteilles de plongée. Quelles sont ces périodes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Bouteille d'un particulier non licencié : 2 ans avec inspection visuelle annuelle Bouteille d'un licencié ou d'une structure fédérale (club ou SCA) inscrite sur le registre : 5 ans avec inspection visuelle annuelle.
<p>Donnez la définition d'une « Association » la loi de 1901 ?</p> <p>L'association loi 1901 est une convention par laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que le partage de bénéfices.
<p>Quelle est la composition minimale d'une association ?</p> <p>Deux personnes, un président et un trésorier.</p>
<p>Quels peuvent être les différents partenaires (subventions ou autres) au niveau d'un club ?</p> <ul style="list-style-type: none"> La municipalité via le service des Sports (OMS), Le conseil général, Le CDOS, La DDCS (CNDS), Les politiques locaux (Réserve parlementaire)